



Wallonie

PROVINCE DU BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES



ADMINISTRATION COMMUNALE  
D'ORP-JAUCHE

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ART. D.VIII.6 DU CODE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi ~~que le fonctionnaire délégué est saisi que le~~  
~~Gouvernement est saisi~~ d'une **demande de permis d'urbanisme** ~~permis d'urbanisme de constructions groupées permis~~  
~~d'urbanisation modification de permis d'urbanisation certificat d'urbanisme n° 2~~ (Biffer les mentions inutiles).

Les demandeurs sont **Mr Adrianus WALPOT et Mme Nancy MORTELMANS** demurant Engelbamp, n°104 à 3800 Sint-Truiden,

Le terrain concerné est situé à 1350 Orp-Jauche, Rue du Crécou, n° à définir et cadastré 1ère Division Section C 111D,

Le projet consiste en la **construction d'une maison d'habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes :

(Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols).

La demande porte sur la construction d'une maison unifamiliale jouxtant la limite de la zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur, le solde de la parcelle se situe en zone agricole.

La demande est soumise à annonce de projet pour la profondeur de bâtisse conformément à l'article R.IV.40 -2.2° du CoDT.

La demande est en écart avec le schéma de développement communal :

- Densité trop élevée, cadre physique, le gabarit de l'habitation ne répondant pas au SDC.

**Le dossier peut être consulté du 25/06/2022 au 15/07/2022 inclus, au Service Urbanisme et Environnement de l'Administration Communale d'Orp-Jauche – Place Communale, n° 1, uniquement sur rendez-vous à fixer avec le secrétariat du Service auprès de Mme Catherine COCU au 019/ 63 02 91.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès des architectes du Service :

- Mme Marjorie D'HEUR – 019/ 63 02 16 – [marjorie.dheur@orp-jauche.be](mailto:marjorie.dheur@orp-jauche.be)
- Mme Nathalie THIEBAUT – 019/ 63 02 96 – [nathalie.thiebaut@orp-jauche.be](mailto:nathalie.thiebaut@orp-jauche.be) (Agent traitant)
- Mme Isabelle WILMET – 019/ 63 02 96 – [isabelle.wilmet@orp-jauche.be](mailto:isabelle.wilmet@orp-jauche.be) (Agent traitant à partir du 01/07/2022)

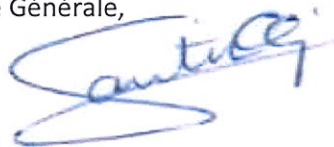
**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30/06/2022 au 14/07/2022 au collège communal :**

- par courrier ordinaire (signé et daté) à l'adresse suivante : Place Communale, n° 1 à 1350 Orp-Jauche,
- par courrier électronique (clairement identifié et daté) aux adresses courriel des architectes reprises ci-dessus.

Par ordonnance :

La Directrice Générale,

S. SANTUCCI



Le Bourgmestre,

H. GHENNE

